REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Envoyé en préfecture le 18/12/2018
Reçu en préfecture le 18/12/2018
Affiché le 18/12/2018
ID : 079-217902170-20181214-2018_45-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de PRAILLES
79370

Séance du **14 décembre 2018**

Numéro de délibération

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES DEUX-SEVRES
Arrivée
26 DEC. 2018

L'an 2018

et le 14 décembre

à 20 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Claude JUCHAULT

Arrivé le
26 DEC. 2018
DAE

Présents :

Mmes CHEVALLIER, DEMION JACINTO, ESTIOT, Mrs JOFFRIT, TRICOCHE, PHELIPPEAU, LAURENT,FRITSCH, BAUDOUIN, HAUDEBAULT, WATRIN, LAPEYRE, BACON.

Absents :

Mme Annabelle DAVID

A été nommé secrétaire :

M Alain LAURENT

Objet de la Délibération

Modification de voirie rurale

Le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la commission communale d'aménagement foncier relative aux créations, modifications et suppressions proposées et le plan d'ensemble au 1/5000ème de ces propositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Vu l'article L,121-17 du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article 2 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959,

DECIDE :

- d'approuver le projet de modification à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier ;
- de créer les chemis ruraux dont le détail figure au tableau joint ;
- de supprimer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau joint.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

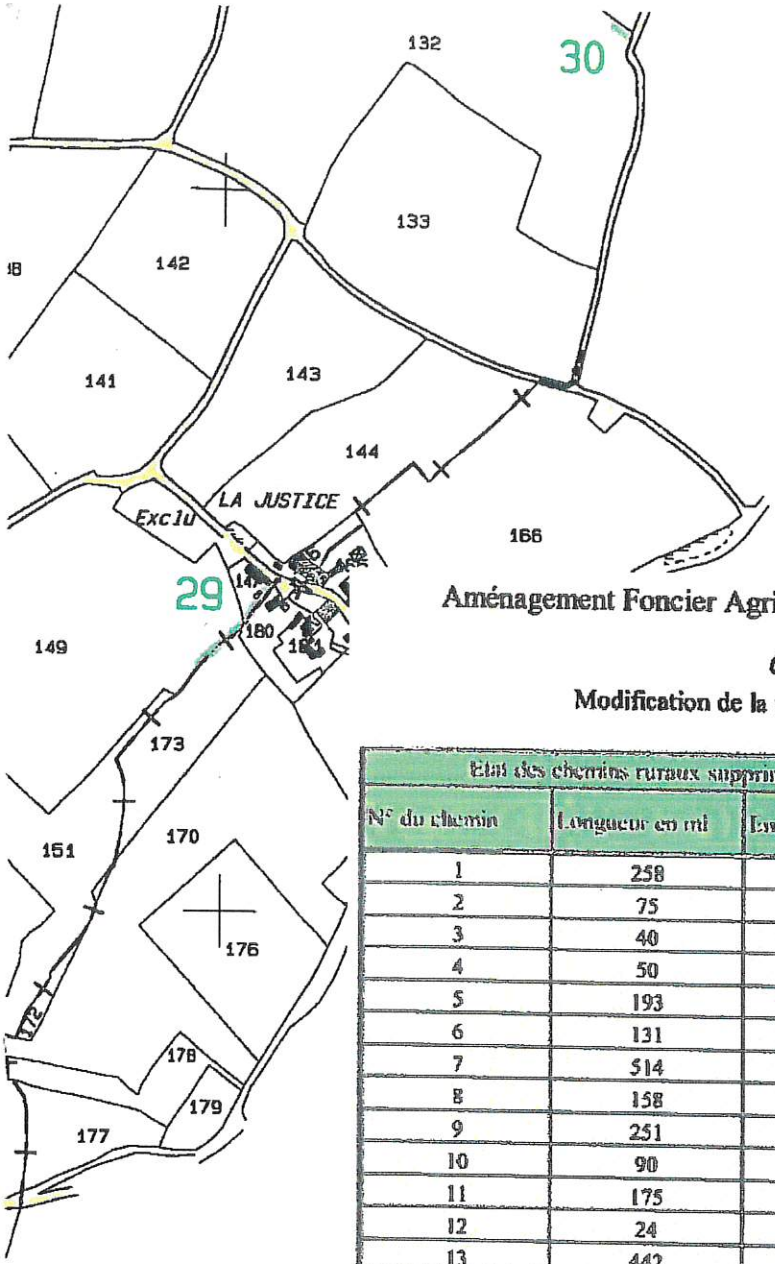
Le Maire,
Claude Juchault

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

publication du

notification du

Envoyé en préfecture le 18/12/2018
Reçu en préfecture le 18/12/2018
Affiché le 18/12/2018
ID : 079-217902170-20181214-2018_45-DE



6130.000

Aménagement Foncier Agricole et Forestier de PRAILLES - LA COUARDE

Commune de PRAILLES

Modification de la voirie rurale (article L121-17 du Code Rural)

Etat des chemins ruraux supprimés			Etat des chemins ruraux modifiés ou créés		
N° du chemin	Longueur en ml	Emprise en m2	N° du chemin	Longueur en ml	Emprise en m2
1	258	1033	1	372	2087
2	75	397	2	50	256
3	40	189	3	75	293
4	50	225	4	112	541
5	193	1032	5	114	676
6	131	424	6	183	1517
7	514	2128	7	226	1434
8	158	620	8	80	486
9	251	1050			
10	90	314			
11	175	591			
12	24	106			
13	442	1927			
14	148	1260			
15	48	254			
16	135	615			
17	242	1063			
18	146	739			
19	174	1037			
20	327	2095			
21	198	1781			
22	140	762			
23	345	1578			
24	732	4471			
25	285	1682			
26	369	2604			
27	179	884			
28	266	1278			
29	100	302			
30	20	84			
31	114	954			
32	260	1427			
33	105	1251			
34	52	175			
35	113	406			
TOTAL	6999	36738	TOTAL	1212	7290